



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur PLR, par Jean-Michel Savioz
Objet Traitement des décomptes de réduction individuelle des primes (RIP) d'assurance-maladie
Date 12.09.2017
Numéro 2.0204

Le postulat demande au gouvernement un renforcement des mesures au sein de la caisse cantonale de compensation, ainsi qu'une collaboration étroite et intensive avec le service des contributions (transmission des déclarations fiscales) afin de réduire rapidement le délai d'attente des demandes de réduction des primes.

Sur mandat du canton, la Caisse de compensation gère et traite les réductions de primes. Chaque année, environ 70'000 personnes bénéficient d'une réduction de primes, soit 19% de la population résidante, pour un coût approchant les 180 millions de francs en 2018.

En fonction des taxations fiscales déjà notifiées par le Service des contributions, environ 70% des bénéficiaires voient leur réduction de prime déduites dès le mois de janvier.

Au total, environ 80% des bénéficiaires reçoivent un subside de manière automatique. Il reste cependant entre 12 et 14'000 demandes spéciales de subsides qui doivent être traitées manuellement (Permis B ou L, mariage, divorce, décès, ...). Le traitement de ces demandes nécessite un examen approfondi et parfois des renseignements complémentaires sont demandés aux requérants.

En fonction du personnel à disposition ainsi que du nombre de demandes spéciales reçues, il n'est pas possible d'être constamment à jour dans toutes les tâches à exécuter. Il est donc normal que le délai de traitement des dossiers soit un peu plus long en début d'année.

Conscient de cette situation, un groupe de travail réunissant la Caisse de compensation, le Service des contributions, le service informatique, le Service de la population des migrations et le Service de la santé publique étudie actuellement différentes possibilités d'automatisation du système d'octroi des subsides. Bien que la collaboration entre ces différents services soit déjà étroite et intensive, les développements informatiques prévus permettront vraisemblablement de réduire le traitement manuel des demandes et, par conséquent, les délais d'attente.

Le postulat est accepté car en cours de réalisation.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune
Conséquences financières : en cours d'évaluation
Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune
Conséquences RPT : aucune

Lieu, date Sion, le 2 juillet 2018